

COMMUNE DE LA CHAPELLE VENDOMOISE

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 13

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2024**

L'an 2024, le 2 Avril, Le Conseil Municipal de LA CHAPELLE VENDOMOISE s'est réuni à 18 heures 30, au lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BORDE, Maire de La Chapelle Vendômoise.

Date de convocation : 27 Mars 2024

Présents : Mmes FORTIN Colette, RIGAULT Caroline, CHARDON Catherine
Mrs BORDE François, FARNIER Dominique, POUSSE Pascal, LE MENER François, RHENY Raymond, GAULT Jean-Philippe, ZAARAOUI Omar, BISSON Grégory, POUSSE Olivier

Absents : Mr BELLANGER Roland, excusé, donne pouvoir à Mr FARNIER Dominique

Secrétaire : Mr LE MENER François

2024-016 – Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement – Plateforme de transformation des déchets de haut PCI au sein du centre de tri-transfert à Fossé

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de donner leur avis concernant la création d'une plateforme de transformation des déchets de haut PCI au centre de tri-transfert à Fossé, par la Société SUEZ RV CENTRE-OUEST.

Une enquête publique a été effectuée du 26 Février 2024 au 29 mars 2024 inclus à la mairie de Fossé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de donner un avis défavorable à la création d'une plateforme de transformation des déchets de haut PCI au centre de tri-transfert à Fossé. (hausse importante du trafic routier de poids lourds et nuisance pour les riverains de ce site).

François BORDE

Le Maire certifie que le présent acte
a été transmis au représentant
de l'État le :

Reçu à la Préfecture le :

Affiché ou Notifié le :

Rendu(e) exécutoire le :

Le Maire